

Voici les questions et réponses les plus courantes sur la culture de la betterave sucrière IP-SUISSE

- Comme pour les céréales, est-il également possible de sortir du programme, si la pression fongique ou parasitaire devient trop forte ?

Réponse : oui, vous pouvez sortir à tout moment. La sortie se fait par culture et ne peut se faire par parcelle.

- Peut-on appliqués les granulés anti-limaces ?

Réponse : Oui, les granulés anti-limaces sont autorisés.

- Est-ce que les traitements au cuivre sont autorisés ?

Réponse : non

- J'ai 1,4 hectare de prairie fleurie en QII. Ce type de SPB est-il suffisant pour le programme de la betterave IPS ?

Réponse : Non, 10 ares de SPB doivent être mis en place sur des terres assolées: bandes de fleuries ou jachère tournante ou jachères ou ourlet sur terres assolées.

- L'enregistrement du quota de sucre, de la récolte et du chargement est-il similaire à celui de la betterave classique ?

Réponse : Oui

- Mes betteraves sont-elles traitées séparément dans la sucrerie lorsque je produis des betteraves IP-Suisse ?

Réponse : Non, les betteraves ne sont pas transformées séparément.

- Quel est le montant de la prime pour 2021 ?

Réponse : 60 CHF par tonne de sucre A.

Les contributions fédérales ou cantonales peuvent également être demandées.